



GROUPE 4 INSECTICIDE

INSECTICIDE CALYPSO^{MC} 480 SC

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

Pour la suppression des insectes dans les fruits à pépins

USAGE COMMERCIAL



SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 28429 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Thiaclopride.....480 g/L

Contient du 1, 2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,039 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 À 10 LITRES

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES : 1-800-334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

Insecticide CALYPSO 480 SC

Table des matières :

Numéro de section :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le produit 1

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité 2

Premiers soins et renseignements toxicologiques 3

Risques environnementaux 4

Entreposage 5

Élimination 6

MODE D'EMPLOI

Culture, insecte, dose d'emploi, période d'application 7

Recommandations sur la gestion de la résistance 8

Précautions en matière d'application 9

Instructions de mélange 10

Délai d'attente avant la récolte 11

Avis 12

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES : 1-800-334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

L'insecticide Calypso 480 SC est un insecticide localement systémique et translaminaire qui assure la suppression des principaux insectes nuisibles dans les fruits à pépins. L'insecticide Calypso 480 SC supprime les insectes au contact et par ingestion du tissu végétal traité.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Fatal ou toxique en cas d'ingestion. **IRRITANT POUR LES YEUX.** Éviter le contact avec les yeux et la peau. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. **NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application.**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Durant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage et durant les réparations, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants et des bottes résistant aux produits chimiques. Durant l'application, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des bottes.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

Section 4 : Risques environnementaux

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du lieu d'application comme les haies et les zones boisées.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement entre les zones traitées et les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Les caractéristiques et conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent, notamment : les averses abondantes, une pente modérée à accentuée, un sol dénudé, un sol mal drainé (p. ex., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Section 5 : Entreposage

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

Ce produit NE PEUT être entreposé en deçà du point de congélation.

Si le produit a été entreposé pendant au moins un an, bien secouer le contenant avant d'utiliser.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Entreposer dans le contenant d'origine.

En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

Section 6 : Élimination

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

Section 7 : Culture, insecte, dose d'emploi, période d'application

Appliquer la quantité indiquée d'insecticide Calypso 480 SC par hectare dans un volume de pulvérisation minimum de 1 000 L d'eau. On peut utiliser des volumes de pulvérisation plus élevés dans la mesure où la quantité indiquée d'insecticide Calypso 480 SC par hectare est utilisée.

Fruits à pépins – groupe de cultures 11 : pomme, pommette, nèfle du Japon, cenelle, poire, poire asiatique, coing.

INSECTE	DOSE (mL d'insecticide Calypso 480 SC/ha)	PÉRIODE D'APPLICATION
---------	--	-----------------------

Carpocapse de la pomme de la première génération, charançon de la prune, psylle du poirier, hoplocampe des pommes	290 à 440 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> • NE PAS appliquer plus de 875 mL d'insecticide Calypso 480 SC/ha au cours d'une saison. • NE PAS faire plus de 3 applications par année. • Pour le charançon de la prune, appliquer la dose élevée lorsque le degré d'infestation est élevé. Faire la première application vers le stade du calice et faire suivre d'une deuxième pulvérisation pour cibler la période de la ponte, au besoin. Une deuxième application peut être nécessaire lorsque la présence des insectes se prolonge. • Pour le psylle du poirier, appliquer la dose élevée lorsque le degré d'infestation est élevé. Cibler la préfloraison et la postfloraison jusqu'au stade de première couverture, lorsque la population a atteint des seuils économiques et que la plus grande partie de la population est aux premiers stades larvaires. Faire les applications subséquentes à intervalles de 7 à 10 jours si les inspections indiquent que les populations ont atteint les seuils économiques. • Pour l'hoplocampe des pommes, appliquer la dose élevée lorsque le degré d'infestation est élevé. Cibler la chute des pétales lorsque les populations ont atteint des seuils économiques. Si le verger a des antécédents de fortes infestations d'hoplocampes des pommes, cibler les applications de Calypso aux stades du bouton rose et de la chute des pétales. Faire les applications subséquentes à intervalles de 7 à 10 jours si les inspections indiquent que les populations ont atteint les seuils économiques. • Pour le carpocapse de la pomme, débiter les applications au plus fort de la ponte et avant l'éclosion. Une deuxième application peut être nécessaire 14 à 21 jours plus tard si les pièges à phéromones indiquent que les populations ont atteint des seuils économiques. Pour éradiquer le carpocapse de la pomme de la première génération, appliquer 290 mL de produit/ha lorsque le degré d'infestation est faible à modéré et que les populations de la tordeuse orientale du pêcher sont absentes ou nécessitent une période d'application différente, et 440 mL/ha lorsque le degré d'infestation est élevé ou que les périodes appropriées pour éradiquer le carpocapse de la pomme et la tordeuse orientale du pêcher sont synchrones. • Pour la mouche de la pomme et la tordeuse orientale du pêcher, appliquer 440 mL de produit/ha pour toutes les générations. Utiliser des pièges à phéromones ou des pièges englués pour établir la période d'application optimale. Répéter le traitement à intervalles de 14 à 21 jours, au besoin. • Pour la punaise de la molène, appliquer lorsque les
Mouche de la pomme, carpocapse de la pomme de la deuxième génération, tordeuse orientale du pêcher	440 mL/ha	
Mineuse marbrée du pommier de la première génération, cicadelles	145 mL/ha	
Pucerons, scarabée japonais, punaise de la molène, mineuse marbrée du pommier des deuxième et troisième générations	145 à 290 mL/ha	

		<p>nymphes ont atteint des seuils économiques. Une deuxième application 7 à 14 jours plus tard peut être nécessaire durant les périodes de présence prolongée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la cicadelle, appliquer lorsque les seuils économiques sont atteints. • Pour la mineuse marbrée du pommier, appliquer 145 mL de produit/ha pour éliminer la première génération. Pour les générations suivantes, appliquer 145 mL de produit/ha lorsque le degré d'infestation est faible à modéré, et 290 mL de produit/ha lorsque le degré d'infestation est élevé. Cibler l'application au moment de la ponte et jusqu'aux premiers stades de consommation de la sève. Une deuxième application peut être nécessaire 7 à 14 jours plus tard lorsque le degré d'infestation est élevé ou que le vol des insectes se prolonge. • Pour supprimer les pucerons, appliquer 145 mL de produit/ha et utiliser 290 mL de produit/ha lorsque le degré d'infestation est élevé. • Pour le scarabée japonais, appliquer 145 mL de produit/ha lorsque le degré d'infestation est modéré et utiliser 290 mL de produit/ha lorsque le degré d'infestation est élevé.
--	--	--

NOTE : Ne pas mélanger l'insecticide CALYPSO 480 SC en cuve avec des pesticides, des engrais ou d'autres additifs chimiques, à moins de recommandations en ce sens sur cette étiquette.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. Ne pas orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS : Le tableau ci-après indique quelles zones tampons doivent être établies entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables ((comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins.

Culture	Application par pulvérisation pneumatique	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :					
		Des habitats d'eau douce d'une profondeur :			Des habitats estuariens/marins d'une profondeur :		
		De moins de 1 m	De 1 à 3 m	De plus de 3 m	De moins de 1 m	De 1 à 3 m	De plus de 3 m
Fruits à pépins	Début du stade de croissance	30	25	15	25	20	10
	Fin du stade de croissance	20	15	5	15	15	5

Section 8 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide CALYPSO 480 SC fait partie du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide CALYPSO 480 SC et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Calypso 480 SC ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer CropScience, au 1-888-283-6847 ou à bayercropscience.com.

Section 9 : Précautions en matière d'application

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation quel qu'il soit.

NE PAS appliquer plus de 875 mL/ha d'insecticide CALYPSO 480 SC au cours de l'année. Lorsque l'insecticide CALYPSO 480 SC est utilisé, ne pas faire plus de trois applications au cours de l'année afin d'appuyer de bonnes stratégies de gestion de la résistance. Si le mélange à pulvériser demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps durant la journée, bien agiter avant l'application.

Section 10 : Instructions de mélange

L'insecticide CALYPSO 480 SC doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre et bien calibré. Avant de verser l'insecticide CALYPSO 480 SC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié de l'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et commencer l'agitation.
- Verser la quantité requise d'insecticide CALYPSO 480 SC dans l'eau et verser le reste du volume d'eau nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

Section 11 : Délai d'attente avant la récolte

Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.

Section 12 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB
T2C 3G3

CALYPSO est une marque déposée de Bayer AG.